



COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruxelles, le 3 avril 2020

Le secteur de la mobilité réclame l'élargissement de l'autorisation d'exercer des activités sûres.

Les importateurs, garagistes et loueurs de véhicules demandent au gouvernement qu'il assouplisse les mesures restrictives en vigueur pour leur secteur lors du prochain ajustement qu'il effectuera. Les concessionnaires et le secteur de la réparation sont parfaitement en mesure de garantir les règles d'hygiène et de distanciation sociale et sont par ailleurs essentiels à la relance économique.

Depuis la fermeture obligatoire des commerces, le commerce automobile et les services connexes de l'après-vente sont pratiquement à l'arrêt complet. Les statistiques d'immatriculation des voitures, motos, camionnettes et utilitaires lourds sont actuellement quasiment réduites à zéro :

- La réception de véhicules est interdite, même si ceux-ci sont prêts dans nos ports, chez l'importateur ou le vendeur, en attente de leur nouveau propriétaire ;
- Le contrôle technique d'occasion des véhicules à immatriculer n'est plus possible ;
- Les sociétés de leasing ne peuvent procéder ni à la livraison de véhicules neufs ni à la reprise des véhicules arrivés en fin de contrat.

Seuls les dépannages et réparations urgents demeurent autorisés mais cette activité ne représente qu'une fraction de l'activité habituelle de nos garages et vélocistes.

C'est le secteur tout entier – importateurs, garagistes et loueurs – qui souffre sous le joug de cette cessation forcée de l'activité. Mais surtout, cette situation hypothèque le flux vital et ininterrompu de l'approvisionnement des magasins (alimentaires), des entreprises et du secteur médical, bref, l'assurance de pouvoir proposer des moyens de déplacement sûrs à ceux qui en ont vraiment besoin.

Le secteur de la mobilité, ici représenté par FEBIAC, RENTA et TRAXIO, remercie les pouvoirs publics des mesures et aides qu'ils ont mis en œuvre à ce jour dans le cadre de la crise du coronavirus. Ces mesures fortes sont, tout comme dans d'autres secteurs économiques, une nécessité absolue des plus appréciée. Mais elles ne prolongent les chances de survie de nos détaillants que pendant un bref répit, en raison du caractère fortement capitalistique de leurs activités. Nous sommes fermement convaincus que l'on peut et que l'on doit en faire davantage, dans le strict respect des règles de sécurité et d'hygiène qui sont par ailleurs très justifiées.

C'est pourquoi notre secteur demande que les activités principales suivantes puissent reprendre le plus vite possible afin de pérenniser les chances de survie de nos entreprises sectorielles :

- Assurer la réception des véhicules déjà vendus aux clients en respectant la distanciation sociale. Les véhicules ayant fait l'objet de commandes antérieures et livrés depuis, s'amoncellent chez les concessionnaires, les importateurs, les centres de distribution logistique et dans les ports belges. Des centaines de millions d'euros de capital immobilisé qui doivent pouvoir être livrés aux clients afin de donner à nos entreprises une bulle d'oxygène financière et leur permettre de traverser la crise. Elles sont prêtes à assurer la réception individuelle des véhicules aux clients sans contact ou par le biais de la livraison à domicile.



- La reprise des activités de commerce de véhicules d'occasion telles que le contrôle technique d'occasion et la revisite dans toutes les régions du pays, l'évaluation et la réparation des sinistres, le transport du véhicule et la possibilité d'aller le voir dans un showroom. Ces activités ne sont pas d'un genre à générer des queues d'acheteurs en rang serré. Elles ont fréquemment lieu en plein air, généralement sur rendez-vous individuel. Cela est parfaitement possible tout en observant les consignes de distanciation sociale.
- La possibilité d'exercer des activités régulières d'entretien et de réparation, sur rendez-vous individuel avec le client et, ici aussi, dans le respect scrupuleux de la distanciation sociale. Pensons à la permutation saisonnière des pneumatiques, aux car-wash, vidanges d'huiles annuelles, entretiens et réparations de carrosserie. Toutes ces activités doivent reprendre rapidement pour éviter de buter sur un encombrement lorsque, ou au fur et à mesure que, les restrictions seront levées. Tout travail différé au cours des dernières semaines s'ajoutera à la charge de travail usuelle, ce qui ne serait bénéfique ni au client, ni à la qualité du service.

Si aucune mesure transitoire n'était prise, le blocage actuel de la production et du commerce automobile menacerait également de paralyser une partie des futures ventes de voitures. La production et le marché ayant des mois de retard, les véhicules déjà commandés mais pas encore mis en production, ainsi que les réserves existantes de véhicules pas encore vendus ne pourront pas se résorber dans les délais prévus. Certains de ces véhicules (motos Euro-4, certaines voitures et camionnettes Euro-6, poids lourds de type EURO VIC) se heurtent à une date limite d'immatriculation (une norme de véhicule européenne supérieure entrant en vigueur après cette date). C'est pourquoi nous demandons que le délai d'écoulement de ces véhicules soit prolongé de quelques mois afin de permettre leur vente et immatriculation un peu plus longtemps que la date d'expiration initialement prévue.

Dans les circonstances actuelles, nous ne nous attendons pas à ce que les citoyens et les entreprises puissent reprendre leurs activités immédiatement après le 19 avril mais au nom des secteurs comme les nôtres, capables de respecter strictement les consignes sanitaires et la distanciation sociale, nous appelons de nos vœux une certaine souplesse.

(ne pas publier)

Contacts:

FEBIAC : Joost Kaesemans – joost.kaesemans@febiac.be – 0476260795

RENTA : Frank Van Gool – fvangool@renta.be – 0475205254

TRAXIO : Filip Rylant – filip.rylant@traxio.be - 0475354564